

adopté

SÉNAT

le 20 décembre 1973.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

---

# PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à certains corps de fonctionnaires.*

---

*Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article premier.

. . . . . *Supprimé.* . . . .

Art. 2.

. . . . . Conforme. . . . .

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale : 802, 838 et in-8° 81.

Sénat : 112 et 117 (1973-1974).

Art. 3.

. . . . . *Supprimé.* . . . .

Délibéré, en séance publique, à Paris, le  
20 décembre 1973.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*